

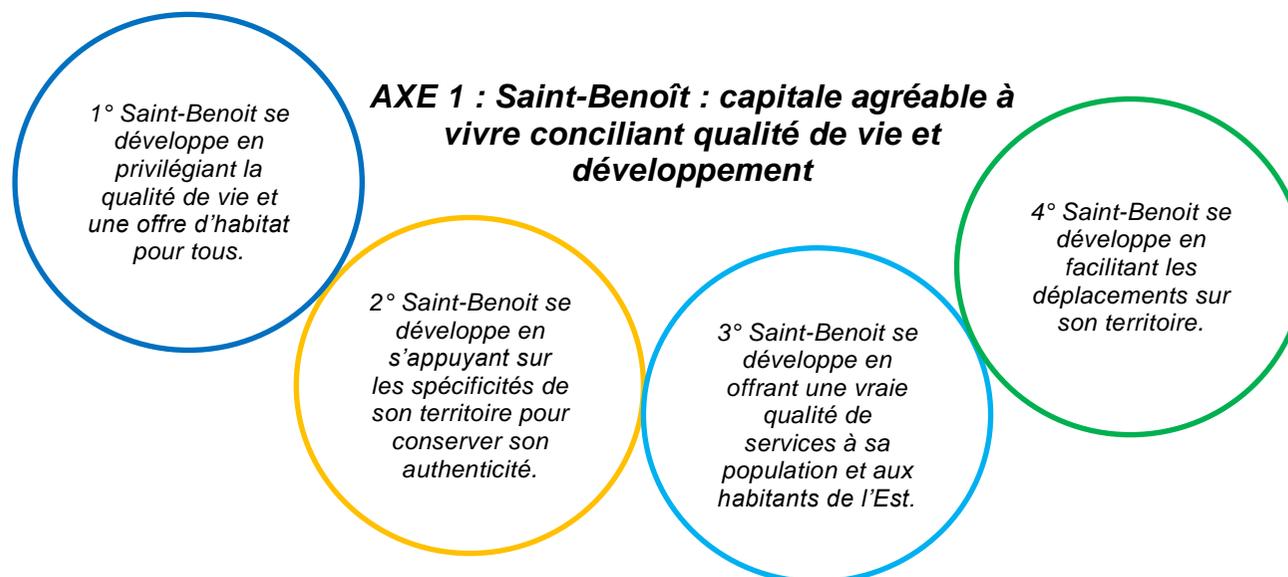
Réunion publique de concertation sur les enjeux du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - N°02

COMPTE-RENDU	30 MARS 2016	17H00-19H45	CASE DE L'ABONDANCE
Réunion organisée par	MAIRIE DE SAINT-BENOIT Direction de l'Aménagement, du Territoire et de l'Urbanisme (DATU) Service Plan Local d'Urbanisme (PLU)		
Type de réunion	Réunion publique de concertation dans le cadre de la révision générale du PLU		
Animateur	M. PERRAULT Gérard, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme		
Secrétaire	Mme BONERE Stéphanie, Service PLU.		
Participants	M. PERRAULT Gérard, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme M. MODY Francis, DATU M. ROBERT Jean-Marie, Responsable Service PLU Mme BONERE Stéphanie, Service PLU M. PAYET Samuel, Service Communication. M. LHERM Anthony, bureau d'études G2C Territoires 23 personnes dans le public		

Ouverture de la séance par M. PERRAULT qui rappelle des éléments importants :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui planifie l'aménagement et l'urbanisme sur le territoire pour une dizaine d'années. Celui de Saint-Benoît date de 2006 et est en révision pour prendre en compte les nouveaux projets de la Ville, les nouveaux besoins de la population.
- L'objectif de la réunion est de présenter et d'échanger sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document central du PLU est défini par l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme et conditionne les autres pièces, notamment le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement.
- Le PADD de Saint-Benoît a été débattu en Conseil Municipal en mars 2016 et validé à l'unanimité. Il est maintenant présenté à la population et peut évoluer en fonction des remarques, observations...
- La réunion concerne le PADD. Elle n'abordera donc pas les éléments liés au zonage. Les demandes de déclassement recensées par les services seront examinées dans les mois prochains. En octobre/novembre 2016, une enquête publique aura lieu. Les demandeurs en seront informés par le biais d'un courrier.
- Avant de passer la parole au consultant chargé de la présentation, il est proposé au public d'intervenir après chaque axe du PADD pour en débattre.

Présentation PowerPoint du PADD de Saint-Benoît par M. LHERM :



1) Vous présentez un projet général. Mais quels sont les projets sur l'Abondance? Est-ce une zone « protégée » ?

M. PERRAULT : Il y a des projets sur l'Abondance, comme la création d'une unité de potabilisation de l'eau, les projets touristiques encouragés comme cela sera abordé dans l'axe 2. De même, nous avons des projets pour le logement, comme l'opération Hirondelles qui est à venir.

2) Sur le PPR au niveau de l'Olympe, comment cela a été fait ? Y-a-t-il eu des études de sol ? S'il y a eu des études, pourquoi les particuliers devraient refaire une étude pour construire ?

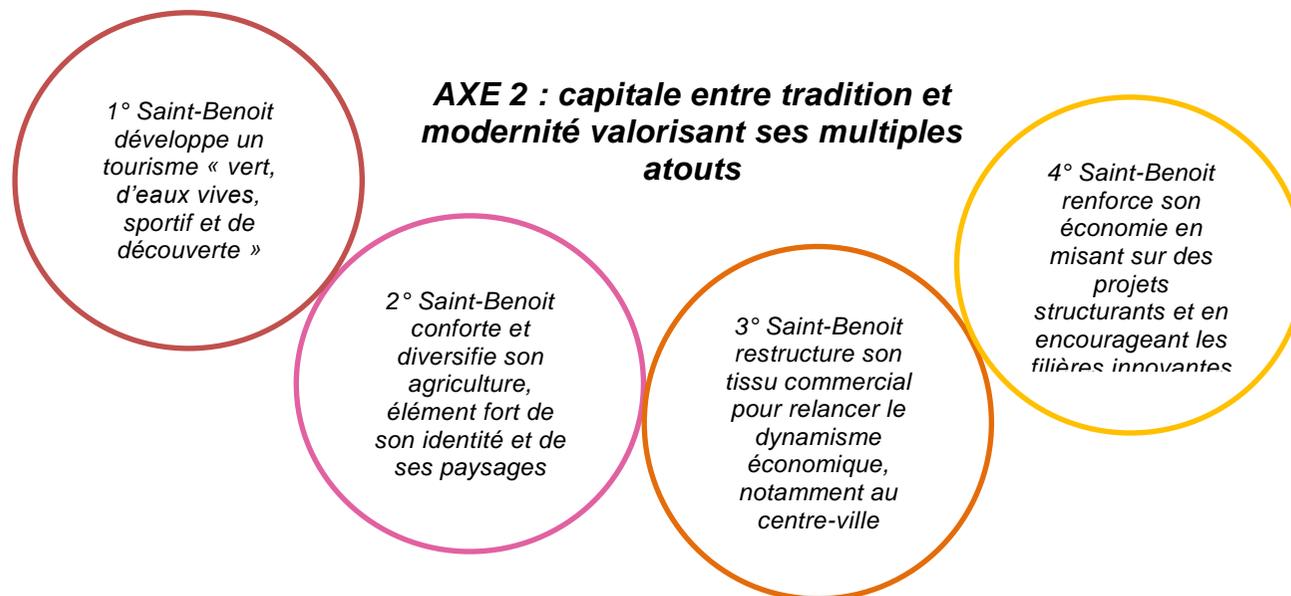
M. PERRAULT : Le PPR inondation et mouvement de terrain est en révision. Une consultation de la population sera faite lors de l'enquête publique pour que vous puissiez apporter des observations, remarques... Je passe la parole à M. ROBERT pour plus de détails.

M. ROBERT : Actuellement, il y a un porter-à-connaissance de l'Etat sur le PPR. C'est un arrêté qui a déjà une valeur juridique. Les gens peuvent venir le consulter en Mairie auprès des services PLU ou Urbanisme. La population pourra venir à l'enquête publique en fin d'année et soulever les problèmes auprès du commissaire-enquêteur. Il y aura alors des visites de terrain de la DEAL et des bureaux d'études ARTELIA et BRGM.

3) Une étude de sol, c'est très coûteux. Certains maires ont pris la décision de s'opposer à ces PPR. Il ne faut pas attendre l'enquête publique et montrer à la DEAL que nous ne sommes pas d'accord avec ce PPR.

M. PERRAULT : La Ville ne peut pas s'opposer au PPR car s'il y a un glissement de terrain et que quelqu'un meurt, le responsable sera le Maire comme cela s'est produit en Métropole. Mais nous allons demander une rencontre avec la DEAL avant l'enquête publique. Nous allons faire venir la DEAL et ses bureaux d'études à l'Abondance pour une réunion comme celle-ci. Ils viendront voir les habitants afin d'évaluer la situation. Je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point et je serais avec vous. Après, il ne faut pas oublier que cela relève de l'Etat, mais nous allons insister autant que possible. Vous serez informés des dates des rencontres avec la DEAL par des flyers en boîtes aux lettres et dans les journaux. Puisqu'il n'y a pas d'autre question sur cet axe 1, nous passons au suivant.

Présentation PowerPoint du PADD de Saint-Benoit par M. LHERM :



1) Je reviens sur les projets concernant l'Abondance. De même, plusieurs personnes n'ont pas pu venir ce soir. Le compte-rendu de la réunion sera-t-il rendu public ? Est-ce que cela paraîtra dans le Magazine du Maire ?

M. PERRAULT : Le compte-rendu des réunions sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Nous verrons la possibilité de le faire paraître dans le Magazine du Maire, il faudra en discuter. Pour l'Abondance, le projet est axé sur un développement respectueux de son authenticité. On privilégie les cheminements doux jusqu'au centre-ville, le développement des petits commerces de proximité et du tourisme.

2) J'ai proposé un projet touristique mais il a été rejeté. Si le terrain n'est pas déclassé, cela n'est pas possible. Il manque de communication entre la population et la commune. Il y a des choses bien qui sont faites comme les jeux pour les enfants, mais pour le logement, est-ce que ce sera un apport de population extérieure ?

M. PERRAULT : Dans cette opération Hironnelles, il n'y a pas d'apport de population extérieure. C'est une RHI pour lutter contre l'habitat insalubre et permettre à des familles d'avoir des logements de meilleure qualité.

3) Nous vivons à 6 personnes dans un logement pour 3 alors que nous avons un terrain classé en protection forte. La Mairie ne fait rien.

M. PERRAULT : Cette situation particulière devra être examinée dans le cadre de la révision du PLU.

4) Vous voulez développer le tourisme, mais il n'y aura pas de développement touristique à Takamaka avec le projet EDF.

M. PERRAULT : Je vous informe qu'en Conseil Municipal, le Maire a dit que le projet ne se fera pas si l'étude d'impact démontre de trop gros impacts pour l'environnement

5) Sur le centre-ville, la station-service va fermer. Il y a un immeuble fermé à côté. La ville est morte. L'abattoir a été remplacé par une piscine et maintenant, il faut aller à Saint-Denis pour tuer un animal. C'est une erreur. Il n'y a plus rien au centre-ville.

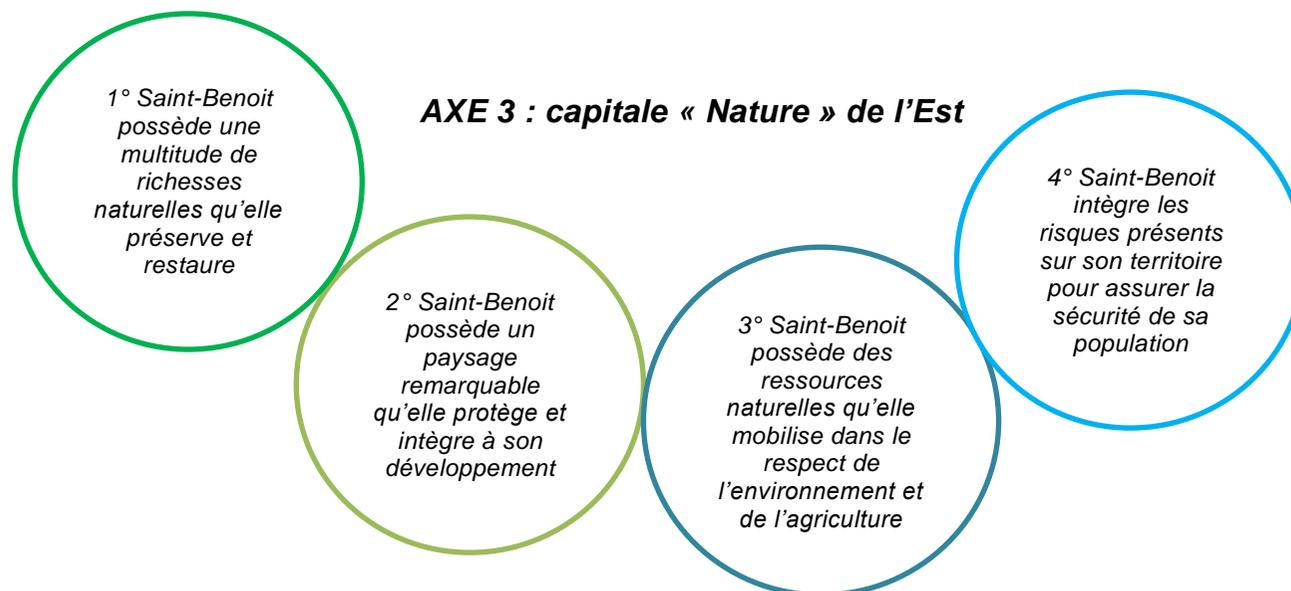
M. PERRAULT : C'est un peu noircir le trait de dire que le centre-ville est mort. C'est aussi aux commerces de faire des efforts car la Ville n'est pas commerçante. De plus, le déplacement de la gare routière hors du centre-ville a contribué à cette situation. Cela n'a pas tenu compte des personnes âgées par exemple... Il y a quelques mois, une association a eu des subventions de la Mairie pour retaper les façades au centre-ville. Aujourd'hui, nous avons des projets sur l'ancienne maternité, sur l'ancienne clinique...

6) Il n'y a que 8 hectares d'extension sur les bourgs ? Est-ce pour tous les bourgs ?

M. LHERM : Les 8 hectares ont été ciblés dans le PADD, mais cela peut encore évoluer. Le chiffre lui est fixé par le SAR et donc figé.

M. PERRAULT : Puisqu'il n'y a pas d'autre question sur cet axe 2, nous passons au dernier axe.

Présentation PowerPoint du PADD de Saint-Benoit par M. LHERM :



Aucune question ou remarque du public.

Mme BONERE : Concernant le PPR qui a été le sujet le plus abordé ce soir, je rappelle que vous pouvez venir en Mairie rencontrer le service PLU afin de discuter de la situation précise de vos terrains et du calendrier. De même, si en complément des modes de publicité qui seront mis en place vous souhaitez être prévenus des dates de l'enquête publique du PPR par téléphone, vous pouvez nous le demander.

Clôture de la séance par M. PERRAULT :

- Le public n'ayant plus de questions ou de remarques sur le PADD, M. PERRAULT déclare que le débat fera l'objet d'un compte-rendu et que la Ville tiendra compte des observations formulées.
- De même, il rappelle qu'un cahier de suggestion est à la disposition de la population jusqu'à l'arrêt du PLU prévu en juin 2016 aux accueils de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe de Sainte-Anne.
- Il remercie le public pour sa participation active au débat.

Le débat est clôturé à 19H45.